



Réunion des communes de Sainte-Hélène  
et de Bondeville par Ordonnance Royale  
du 19 juin 1826

# MAIRIE DE SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Rue Michel Rousselet  
76400 SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

Tel : 02.35.28.16.45  
e-mail : [mairie.saintehelelenebondeville@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintehelelenebondeville@wanadoo.fr)

Mesdames, messieurs les Conseillers Municipaux

A Ste Hélène Bondeville,  
Le 06 février 2025

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, prévue le

**Mercredi 12 février à 18h00  
à 18 Heures 00, à la Mairie**

=====

### ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance  
Adoption du procès verbal de la séance du 29 novembre 2024

- 01/2025 : ACHAT D'UN CAMION
- 02/2025 : VENTE DE L'ANCIEN CAMION
- 03/2025 : DEFENSE INCENDIE – HAMEAU DE STE HELENE
- 04/2025 : DEROGATION SCOLAIRE

### QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,  
Je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,**  
**Eric ROUSSELET.**

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA REUNION Du 12 FEVRIER 2025

\*\*\* \*\* \*\* \* \* \*\* \* \* \*\* \* \* \*\* \* \*

Date de convocation : 06 février 2025

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'an deux mil vingt cinq, le **douze février**, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Eric ROUSSELET, maire.

### **Présents :**

**Messieurs :** E ROUSSELET, JJ CADINOT, F SENAY, JM COURTECUISSSE, B LEBORGNE, K DULONG, T BONNEVILLE,

**Mesdames :** MA LECLERC, V PAILLIE, I RICHARD, S GEORGES,

**Absents excusés :** F BURAY, A FREMINE, C GOBBE,

M Fabrice BURAY a donné une procuration de vote à M Jean-Jacques CADINOT

Mme Aurélie FREMINE a donné une procuration de vote à M Jean-Michel COURTECUISSSE

M Jean-Michel COURTECUISSSE est élu secrétaire

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### **01/2025 : ACHAT D'UN CAMION**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a, dans sa délibération 30/2024, décidé d'acquérir un nouveau camion, l'ancien étant tombé en panne.

M le maire précise avoir reçu la dérogation du Département pour procéder à cet achat avant l'octroi de subvention.

Monsieur le maire informe les membres du conseil avoir reçu des devis pour des camions neufs et d'occasion. Les délais de livraisons de livraison pour un camion neuf sont assez longs.

Monsieur le maire précise être allé voir deux camions d'occasion, proposés par le garage Renault, avec les membres de la commission des travaux.

M Cadinot précise que le garage Ford a proposé également un camion d'occasion mais avec plus de kilomètres et plus cher.

Mme Leclerc demande comment cet achat va être payé, le budget 2025 n'étant pas voté.

La somme a été prévue dans les restes à réaliser 2024 et le mandatement pourra donc se faire dès l'acquisition.

M Leborgne propose de prévoir l'amortissement tant au niveau de la dépense que de la recette par exemple sur 5 ans.

La commission des travaux s'est réunie le 31 janvier 2025 pour étudier les différentes propositions et propose aux membres du conseil de retenir l'offre du Garage GUEUDET - RENAULT pour un montant HT de 21 326.29 soit 25 510.00 TTC.

M Courtecuisse précise que des aménagements de sécurité sont inclus dans le devis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De suivre l'avis de la commission des travaux
- D'accepter la proposition du garage GUEUDET - RENAULT pour un montant de 25 510€TTC
- Décide d'amortir cette acquisition (en dépenses et recettes) sur 5 ans
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier

### **02/2025 : VENTE DE L'ANCIEN CAMION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir eu plusieurs demandes sur le devenir de l'ancien camion. Plusieurs personnes ont proposé de le racheter et le garage dans lequel il est en ce moment se propose également de le reprendre.

Monsieur le maire propose de mettre le camion en vente sous pli cacheté au plus offrant

Monsieur le maire présente à l'assemblée la proposition de règlement de vente sous pli cacheté au plus offrant pour le camion ainsi que l'annexe et l'avis d'appel public.

M Senay précise s'être informé sur la mise en vente sur le site WEB dédié aux communes. Cela risque d'être chronophage, car toutes les communes de France peuvent candidater et demander, par exemple, des photos, de diverses pièces du camion. Il propose de retirer cette option.

M Leborgne précise qu'il s'agit du site AGORASTORE.

M Leborgne attire l'attention du conseil sur le fait que ne pas avoir amorti ce bien, sa VNC (valeur nette comptable) demeure celle du prix d'achat soit 14 100.84€. Au moment de la cession, il faudra constater le produit de la vente 775 Produits des cessions d'immobilisations – encaissement du montant de la vente – la sortie du bien au 2182 : Matériel de transport 14 100.84€ - sortie de l'immobilisation du patrimoine – et au débit 675 Valeur Nette Comptables des immobilisations cédées - 14 100.84€ puis la moins-value : la différence négative entre le produit de la cession et la VNC est reprise sur la section d'investissement, par le débit 192 Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations et le crédit du 7761 Différences sur les réalisations négatives transférées en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Décide de procéder à une mise en vente sous pli cacheté au plus offrant du camion en l'état
- Valide la proposition de règlement de la vente et les documents y afférent
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à cette mise en vente
- Fixe la date de remise des offres au lundi 17 mars 2025 à 12h00
- Charge la commission d'appel d'offres de procéder ensuite à l'ouverture des offres et de procéder au choix de l'acheteur en fonction du règlement
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à la vente

### **03/2025 : DEFENSE INCENDIE – HAMEAU DE STE HELENE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il ne reste plus que le hameau de Ste Hélène à finir de couvrir. Les travaux du rond point des RD 68a et 925 étant commencés, il paraît judicieux de procéder à la pose du dernier poteau incendie à cette occasion.

Monsieur le Maire propose au conseil pour être en conformité au titre de la Défense Incendie pour le hameau de Ste Hélène la pose d'1 poteau incendie pour un montant HT de .4 599.31€ soit 5 519.17€TTC.

Mme Leclerc précise qu'actuellement la commune a une convention avec l'agriculteur de la ferme de la Hêtraie qui autorise les pompiers à entrer dans sa cour et utiliser l'eau de sa réserve privée en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve ce projet de travaux
- Décide d'inscrire la somme de 5 519.17€ au budget primitif 2025
- Charge le maire de demander des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès du Département et de l'Etat
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à ce dossier,

### **04/2025 : DEROGATION SCOLAIRE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par une maman, non domiciliée à Ste Hélène, dont l'un des enfants est scolarisé à Ste Hélène mais part au collège à la prochaine rentrée, pour inscrire son dernier enfant de 3 ans dans notre école.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que les enfants domiciliés hors commune ne sont plus comptés dans les effectifs.

De ce fait, les enseignantes de l'école et la directrice par intérim ont interpellé plusieurs élus pour que nous n'acceptions plus d'enfants de l'extérieur pour ne pas surcharger les classes.

M le maire précise que la probabilité de fermer une classe à la rentrée est forte avec pour conséquence des classes à trois niveaux et une suppression de la journée de décharge pour la direction.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se positionner sur cette question et plus généralement sur le fait d'accepter dans notre école des enfants des communes voisines. Les enfants de l'extérieur doivent-ils être systématiquement acceptés ? refusés ? ou les demandes doivent-elles être étudiées et décidées au cas par cas par les membres de la commission des écoles ?

Une discussion s'engage sur ce sujet.

Mme Leclerc : il faut voir au cas par cas et ne souhaite pas que ce soit la commission des écoles qui décide. Mme Leclerc demande si monsieur le maire de Senneville est informé de cette situation.

Mme Georges fait part de son étonnement lorsqu'elle a appris récemment le nombre d'enfants de l'extérieur fréquentant notre école.

Les admissions des enfants de l'extérieur ont diverses raisons : rapprochement de fratrie (il s'agit en général de familles qui étaient à l'origine domiciliées à Ste Hélène pour la scolarisation d'un premier enfant et qui après avoir déménagé ont laissé leurs enfants dans notre école) ou Enfants en famille d'accueil ou encore Famille mono parentales avec grands parents habitant la commune, ...

M Courtecuisse pense qu'associer la commission des écoles peut être la solution.

Mesdames Leclerc et Georges, membres de ladite commission, ne souhaitent pas que la décision leur revienne car elles n'ont jamais été associées à ces décisions auparavant.

M Cadinot suggère qu'il serait peut-être intéressant d'avoir l'avis des maires des communes concernées par ces demandes.

M Leborgne : Pourquoi solliciter le conseil municipal aujourd'hui alors qu'il n'a jamais été consulté d'une part et d'autre part M le maire n'a jamais partagé sur les enfants extérieurs. Cela doit rester à la discrétion du maire.

M Leborgne ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, 10 voix pour et 2 abstentions (M Courtecuisse en son nom et celui de Mme Frémine), décide de laisser le libre choix au maire au cas par cas.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

Labo Photos: présentation des deux devis reçus, l'un par l'électricien qui travaille habituellement pour la commune et le second par un auto-entrepreneur de la commune. Les devis sont très proches. Après discussion, il est décidé de retenir la proposition de M Fiquet, auto-entrepreneur de Bondeville, sous réserve qu'il s'engage par écrit à réaliser les travaux pour fin mars maximum.

Lotissement chapelle St Pierre : M le maire présente au conseil des messages déposés sur les véhicules stationnant dans l'impasse (messages précisant que le stationnement est réservé aux habitants du lotissement). M le maire propose un courrier à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres rappelant que le stationnement est public et que toute personne peut s'y garer, les emplacements n'étant aucunement réservés. Le conseil municipal valide ce courrier.

Salle des Sports : Mme Leclerc précise que l'éclairage de la salle de sports n'est toujours pas réparé et que certaines rampes fonctionnent et d'autres non.

M Cadinot explique avoir coupé l'alimentation sur les rampes non allumées car c'est l'une d'elles qui est en panne, certainement après des infiltrations d'eau suite aux fortes pluies rencontrées cet hiver.

DUERP : (document unique d'évaluation des risques professionnels) : M le maire rappelle que ce sujet a été débattu lors de la dernière réunion de conseil et mis en suspens. L'élaboration de ce document est une obligation des employeurs, même si contraignante. Certaines communes ont été condamnées à verser des indemnités parfois très importantes à l'occasion d'accident de travail.

M Senay pense qu'il ne faut pas le faire avec l'agglomération de Fécamp.

Mme Leclerc précise que cela va engendrer beaucoup de contraintes, M Courtecuisse confirme l'existence de contraintes et que l'élaboration de ce document est complexe.

Mme Leclerc rappelle que l'on peut le faire en interne ou faire appel à un prestataire extérieur.

M le maire propose de faire venir le maire de St Pierre-en-Port, maîtrisant ce sujet, pour qu'il explique les tenants et aboutissants de cette démarche.

Centre Culturel : nous sommes dans l'attente du devis demandé pour l'entretien des bois et ferrures des vitraux.

Archives : M le maire informe l'assemblée que les archives au dessus du bureau du maire seront déménagées en juillet. Toute main d'oeuvre sera la bienvenue. Nous vous tiendrons informé de la date retenue.

\*\*\*\*\*

B Leborgne : PACTE FINANCIER ET FISCAL : ce pacte financier vise à organiser une meilleure gouvernance du bloc local Communes/Intercommunalités en développant des approches partagées, permettant de définir les moyens à mobiliser en réponse aux enjeux de développement du territoire et des habitants. Diagnostic fiscal Communal, Discussions engagées avec les communes : reversement fonds 3 300 000€ parc éolien Offshore avec accord des conseils municipaux.

M Rousselet : l'agglomération a demandé aux communes littorales de reverser 10% du montant perçu pour le parc éolien. La somme récoltée serait reversée, en fonction de projets écologiques présentés, aux communes non littorales. Tous les conseils municipaux ne sont pas d'accord pour reverser une partie de cette recette.

V Paillié : des parents ont demandé s'il serait possible que les menus de la cantine soient publiés sur panneau pocket.

E Rousselet : cela ne pose pas de difficulté mais avant toute diffusion, ce sujet sera vu en conseil d'école le 11 mars prochain.

JM Courtecuisse : pourrait-on prévoir un ramassage des encombrants étant donné que l'on va avoir un camion ? La date du ramassage des encombrants est fixée au Lundi 31 Mars. Un courrier sera adressé à la population.

V Paillié : qu'en est-il de l'adoucisseur d'eau du Syndicat ?

E Rousselet : il est en route, mais dès qu'il y a de fortes pluies cela pose problème.

V Paillié : il faudrait prévoir une réunion de la commission manifestations pour préparer le repas des Aînés du 27 avril prochain.

La séance est close à 19h42

\*\*\*\*\*

## **CLOTURE DU PROCES VERBAL**

### **Membres présents :**

**Messieurs** : E Rousselet, T Bonneville, JJ Cadinot, JM Courtecuisse, K Dulong, B Leborgne, F Senay

**Mesdames** : A Frémine, S Georges, C Gobbé, MA Leclerc, V Paillié, I Richard

### **Remarques et/ou observations des membres du conseil :**

NEANT

M ROUSSELET Eric  
Président de Séance



M COURTECUISSÉ Jean-Michel  
secrétaire de séance

